

# Accélérateur DINAMIC+ parcours Booster

## CCIR PAYS DE LA LOIRE

### Présentation du dispositif

Ce dispositif permet d'accompagner le dirigeant et ses collaborateurs dans une démarche de structuration, d'amélioration de leur performance ou d'innovation.

L'accélérateur DINAMIC+ c'est du conseil, de la formation et un réseau d'excellence pour gagner en performance :

- consolider et renforcer son activité,
- revoir sa stratégie et bénéficier d'aides à la décision,
- améliorer ses processus et son organisation, mettre en place des indicateurs de pilotage,
- développer son activité, son chiffre d'affaires et sa rentabilité,
- former ses équipes, conduire le changement, motiver et gagner en cohésion,
- prendre de la hauteur, gagner du temps et prioriser.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les PME entre 5 et 250 salariés, de plus de 2 ans d'existence, avec un CA < à 8 M€ et situées en Région Pays de la Loire.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Accélérateur DINAMIC+ parcours Booster permet de consolider et renforcer son activité.

L'entreprise bénéficie d'un accompagnement personnalisé avec une équipe d'experts pendant 12 mois en format classique ou 6 mois en format court :

- nourrir sa réflexion stratégique : un diagnostic 360° pour identifier ses enjeux prioritaires,
- bénéficier d'une offre de conseil de haut niveau : 10,5 jours de conseil avec un consultant spécialement sélectionné pour l'entreprise parmi les meilleurs (ou 5 jours en format court)
- acquérir de nouvelles compétences : 20 jours de formation à choisir au sein d'un catalogue de 40 thématiques opérationnelles (ou 10 jours en format court) et une chaîne e-learning DINAMIC+ dédiée aux dirigeants avec Bpifrance Université,
- engager ses équipes : des plans d'action portés avec un consultant et ses équipes et 4 demi-journées avec un accompagnateur RH pour faire monter en compétences un des collaborateurs,
- intégrer un réseau d'excellence : des séminaires collectifs pour échanger au sein d'une promotion d'une quinzaine de dirigeants, l'accès aux équipes financement et l'entrée dans le réseau tribu de Bpifrance.

## Quelles sont les particularités ?

### — Entreprises inéligibles

Les professions libérales et les professions réglementées et les entreprises en difficulté sont exclues du dispositif.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Grâce aux subventions accordées par la Région, l'Etat et l'Union Européenne (FEDER), le coût pour l'entreprise est de :

- 7 500 € en format classique 12 mois,
- 3 500 € en format court 6 mois.

Hors subventions le coût pour l'entreprise est de 20 500 € en format classique 12 mois ou de 9 155 € en format court 6 mois.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès des CCI de territoire :

- Loire-Atlantique 02 40 17 21 08,
- Maine-et-Loire 02 41 20 53 00,
- Mayenne 02 43 49 50 04,
- Sarthe 02 43 21 00 37,
- Vendée 02 51 45 32 19.

---

## Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 2 ans.
- Effectif d'au moins 5 salariés et de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

---

## Organisme

### CCIR PAYS DE LA LOIRE

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Pays de la Loire

- **CCI Pays De La Loire**

16 quai Ernest Renaud

44105 NANTES Cedex 04

Téléphone : 02 40 44 63 00

E-mail : [contact@paysdelaloire.cci.fr](mailto:contact@paysdelaloire.cci.fr)